

articles principaux au programme de tous les partis politiques a toujours été l'augmentation des pensions de vieillesse. Nous avons entendu les porte-parole libéraux déclarer par le passé: nous ne pouvons accorder d'augmentation, car l'économie du pays ne le permet pas. Nous nous souvenons tous des \$6 qui, à les entendre, étaient le plus qu'ils pouvaient accorder. Un autre parti politique a pourtant majoré ce chiffre et depuis lors, le parti libéral l'a relevé de nouveau. Chaque fois, on a trouvé l'argent nécessaire.

A mon avis, il y a quelque chose qui cloche dans le régime de pensions et dans l'ensemble de la doctrine libérale en matière de pensions. Les libéraux n'ont jamais consenti à imposer de taxe générale, car ils n'ont voulu imposer qu'un secteur de la population. Ils n'ont jamais voulu supprimer le maximum de \$3,000 sur l'impôt, au titre de la sécurité de la vieillesse. Le ministre voudrait-il me dire pourquoi les personnes gagnant plus de \$3,000 ne sont pas tenues de contribuer d'une façon juste et raisonnable au programme actuel de sécurité de la vieillesse? Je pensais que le gouvernement aurait à décider de changer l'âge d'admissibilité. S'il y a des élections générales, soyez sûrs que le parti libéral va promettre une augmentation aux vieillards pensionnés tout de suite après les élections, qu'elles aient lieu cette année ou l'an prochain. Les libéraux feront ces promesses sans tenir compte de l'état du Trésor. Mais ils l'ont promis en toute honnêteté aux Canadiens; ils utiliseront encore cette promesse pendant la campagne électorale.

J'ai décidé de demander à mes électeurs s'ils étaient favorables à ce qu'on accorde la pension de sécurité de la vieillesse à un âge moins avancé et à ce qu'on augmente cette pension. «Même si, ai-je ajouté, cela coûtera plus cher et entraînera une augmentation d'impôts, êtes-vous en faveur qu'on verse la pension à 65 ans et qu'on en augmente le montant?» Les réponses de mes électeurs constituent, à mon avis, un bon échantillon de l'opinion de mon comté. Je suis très heureux de dire, de la part de ces personnes, que 87 p. 100 ont répondu oui. Elles acceptent même une augmentation d'impôts pour permettre de hausser la pension de sécurité de la vieillesse et de l'accorder plus tôt. Cela veut dire que 13 p. 100 seulement de la population du Témiscamingue partagent l'avis du ministre du Revenu national, c'est-à-dire que notre pays ne peut ni ne veut percevoir des impôts

[M. Peters.]

supplémentaires pour augmenter le montant de la pension de sécurité de la vieillesse et pour l'accorder plus tôt.

Le premier ministre est actuellement en cette enceinte; je suis assuré qu'il n'est pas ici pour s'amuser, et certainement pas uniquement pour m'entendre parler. Je suis certain qu'on lui a dit que l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre désirait et espérait que l'un des ministres songe à proposer l'amendement pour le Règlement de la Chambre ne nous permet pas de proposer. J'espère que durant l'heure du dîner le premier ministre voudra bien étudier l'à-propos d'accorder au comité l'occasion de décider s'il doit appuyer la proposition que l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre a soumise.

Je sais que plusieurs députés libéraux ont dû songer il y a longtemps qu'il n'appartenait pas à la famille mais plutôt à la nation de s'occuper des pensionnés âgés. Je crois que l'honorable député de Waterloo-Sud a prononcé un excellent discours et que le gouvernement devrait étudier ses propositions. Cette question relève de la population du Canada, et ses représentants doivent en décider. On devrait nous permettre de décider si c'est bien ainsi qu'à titre de Canadiens, nous voulons dépenser notre argent. Certes, peu de députés n'aimeraient pas retourner dans leur circonscription et déclarer à leurs commettants: «C'est bien vrai. Nous avons haussé la pension de vieillesse et nous avons rendu l'âge de la retraite conforme à celui qui prévaut au Canada dans l'industrie et le monde du travail. Nous avons décidé de prélever les fonds nécessaires sur les recettes générales et l'impôt perçu au pays, car, à notre avis, l'économie canadienne doit prendre à sa charge les gens qui ont fourni un apport à notre pays, dont le développement est attribuable à ceux qui atteignent actuellement l'âge de la retraite». Nous devrions tous nous engager à accroître le produit national brut à tel point qu'il puisse subvenir décentement aux besoins des Canadiens âgés.

Le ministre du Revenu national a signalé que ce programme allait coûter 820 millions de dollars. Il reconnaîtra sans doute avec moi qu'il ne s'agit pas de ce qu'il en coûtera effectivement aux Canadiens. Il admettra, je pense, qu'il existe deux catégories de bénéficiaires de la pension de vieillesse. Lorsqu'il parlait de cela en 1950, le député de Kootenay-Ouest a signalé qu'il y a deux catégories de pensionnés de la vieillesse: ceux qui ne peuvent se permettre de prendre leur retraite à leurs frais, et les autres. Il précisait que ceux